

COMMANDE PUBLIQUE

Convention de groupement de commandes avec le SDES pour l'achat d'électricité et des services associés

1 DOCUMENT - Publié le 15 novembre 2022

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU DE COMMUNAUTÉ
MARÉ DU 8 NOVEMBRE 2022 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

LEBIERRE	Bureau SECRETO	Département de l'Énergie et
LEBIERRE	MICHEL SERRES	Transition Écologique
LEBIERRE	YVES GARDY	Bureau COMMUNAUTAIRE
LEBIERRE	Jean PELLISSIER	Département de l'Énergie et
LEBIERRE	ANNE FRAYSSON-SABON	Transition Écologique
LEBIERRE	YVES GARDY	Bureau COMMUNAUTAIRE
LEBIERRE	JEAN PELLISSIER	Département de l'Énergie et
LEBIERRE	ANNE FRAYSSON-SABON	Transition Écologique
LEBIERRE	YVES GARDY	Bureau COMMUNAUTAIRE
LEBIERRE	JEAN PELLISSIER	Département de l'Énergie et
LEBIERRE	ANNE FRAYSSON-SABON	Transition Écologique

Absents (excusés) :
M. LEBIERRE, M. SERRES, M. GARDY, M. PELLISSIER, M. FRAYSSON-SABON

Informations :
La séance est ouverte à 18h00 par M. LEBIERRE, Président de la Communauté d'Agglomération Grand Lac.

Ordre du jour :
1. Convention de groupement de commandes avec le SDES pour l'achat d'électricité et des services associés.

Décision :
Le Bureau de Communauté adopte la convention de groupement de commandes avec le SDES pour l'achat d'électricité et des services associés.



B_2022-11-08_DELIB04.PDF

📄 TÉLÉCHARGER | (PDF, 665,5 KO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.